

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/139 DU 25 OCTOBRE 2022 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES
DE LA COMMISSION VERITE ET RECONCILIATION

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/022 du 06 novembre 2018 portant Modification de la Loi n°1/18 du 15 mai 2014 portant Création, Mandat, Composition, Organisation et Fonctionnement de la Commission Vérité et Réconciliation ;

Après élection des Membres de la Commission Vérité et Réconciliation par l'Assemblée Nationale en sa séance plénière du 07 octobre 2022 ;

DECRETE :

Article 1 : Sont nommés Membres de la Commission Vérité et Réconciliation :

1. Amb. Pierre Claver NDAYICARIYE : Président ;
2. Révérend Pasteur Clément Noah NINZIZA : Vice-Président ;
3. Madame Léa Pascasie NZIGAMASABO : Secrétaire ;
4. Monsieur Aloys BATUNGWANAYO : Membre ;
5. Amb. Stella BUDIRIGANYA : Membre ;
6. Sheikh Sadiki Abdallah KAJANDI : Membre ;
7. Amb. Laurent KAVAKURE : Membre ;
8. Révérend Pasteur Elie NAHIMANA : Membre ;
9. Maître Déo NDIKUMANA : Membre ;
10. Madame Alice NIJIMBERE : Membre ;
11. Abbé Pascal NIYONKURU : Membre ;
12. Hon. Denise SINDOKOTSE : Membre ;
13. Madame Charlotte RUKUNDO : Membre.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le présent décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 25 octobre 2022,

Evariste NDAYISHIMIYE,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.